

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2025

RENUFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 940)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE9

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 61, substituer aux mots :

« dans des secteurs aussi variés que le transport ou le déminage »,

les mots :

« , notamment dans les secteurs du transport et du déminage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement permet de mettre en valeur les secteurs du transport et du déminage, tout en rappelant que d'autres secteurs doivent également être concernés par la reconstruction (construction, agriculture, etc.).